

Le 19 juin 2006

À une assemblée spéciale du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures 30, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Yvon-Paul Morrissette, Robert Pilote et André Drolet, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Laurent Habel était absent avec motivation.

- Rés. 06-267
Avis de convocation Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'avis de convocation, tel que rédigé.
- Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote, à l'effet qu'il présentera, une réunion ultérieure un règlement modifiant règlement #88-184 intitulé "Règlement de zonage" de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant les projets intégrés d'habitation dans la zone CC. Une dispense de lecture est demandée.
- Rés. 06-268
Adoption du premier projet de règl. #06-511 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette, appuyé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 06-511 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé "Règlement de zonage" de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant les projets intégrés d'habitation dans la zone CC. Ce premier projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retrancrit.
- Rés. 06-269
Permis PIIA
Lucie Boies Attendu la demande de permis numéro 2006-5-111 de madame Lucie Boies pour l'agrandissement de sa résidence à même le patio arrière;
Attendu que la zone CR1 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder à madame Lucie Boies le permis de construction tel que présenté sur les plans soumis.
- Rés. 06-270
Permis PIIA
Marcel Parent Attendu les demandes de permis numéro 2006-4-112 et 2006-4-113 de monsieur Marcel Parent pour la fermeture des patios arrières afin de créer une verrière pour chacun des jumelés;
Attendu que la zone RA/B4 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;
- En conséquence:
- Il est proposé par Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder à monsieur Marcel Parent les permis de construction tels que présentés sur les plans soumis.

Rés. 06-271 Attendu la demande de permis numéro 2006-3-114 de monsieur Stéphane Labrie pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 500-17, dans la rue du Boisé;

Permis PIIA
Stéphane
Labrie Attendu que la zone RA/AA3 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder à monsieur Stéphane Labrie le permis de construction tel que présenté sur les plans soumis.

Levée de l'assemblée à 19 heures 45.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

